

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 11 novembre 2014** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2014-11-302 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié.

**Points ajoutés :**

- 7.1 Demande à Ville de L'Île-Perrot de prendre les eaux usées du projet domiciliaire projeté sur le lot 5 494 380;
- 7.2 Demande d'appui – installation de panneaux – territoire de l'île Perrot;
- 7.3 Demande au MDDELCC de soutenir les procédures dans la 60<sup>e</sup> Avenue;
- 7.4 Jubilé d'Or de l'abbé Richard Wallot – achat de billets;
- 7.5 Changement de nom rue D'Hont.

ADOPTÉE

**2014-11-303 APPROBATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2014**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2014 au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2014-11-304 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2014 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2014, au montant de **109 622,92 \$**.

ADOPTÉE

**2014-11-305 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2014 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2014, au montant de **528 721,84 \$**.

ADOPTÉE

**2014-11-306 RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ - DÉPÔT**

Conformément à l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

La mairesse dépose les documents suivants :

- Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville;
- Liste des contrats de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle la mairesse a fait rapport de la situation financière de la Ville;
- Liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle la mairesse a fait rapport de la situation financière de la Ville avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que le rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

**2014-11-307 RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT – APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

Conformément à l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement d'approuver le budget de fonctionnement de la Régie de l'eau de L'Île-Perrot pour l'exercice financier 2015, tel que présenté.

D'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les dépenses d'administration de **1 094 778 \$** pour l'année 2015.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-412-00-955 et 1-02-412-00-956.

ADOPTÉE

**2014-11-308 AUTORISATION DE DÉPENSE – TÉLÉPHONIE IP**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'autoriser une dépense de **19 200 \$** plus taxes applicables pour les coûts et les frais reliés à l'achat et l'installation de la téléphonie IP pour le remplacement du système téléphonique de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le fonds de roulement et remboursable sur une période de 10 ans, en 10 versements égaux à compter de l'année qui suit le déboursé et imputée au poste budgétaire 1-22-100-00-210.

ADOPTÉE

**2014-11-309 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

Monsieur le conseiller Daniel Lauzon donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement sur l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2015. Ce règlement a pour objet de déterminer les surtaxes sur les taux variés de taxes foncières, les compensations et les tarifs pour l'année financière 2015.

**2014-11-310 RÈGLEMENT NO 250-5 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 250 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 14 octobre 2014;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement d'adopter le Règlement no 250-5 intitulé « Règlement modifiant le règlement 250 constituant un comité consultatif d'urbanisme ».

ADOPTÉE

**2014-11-311 DEMANDE D'APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2014-21 : LOT 5 405 243 (2633, BOULEVARD PERROT)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2014-21 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 2633, boulevard Perrot désire construire un bâtiment agricole pour alpagas sur sa propriété;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 494 et ses amendements;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

-121-

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que le Conseil **accepte** la demande no 2014-21 telle que présentée.

ADOPTÉE

**2014-11-312 AUTORISATION CPTAQ POUR LOTISSEMENT ET ALIÉNATION – LOT 2 067 742 CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE VAUDREUIL**

Considérant que les propriétaires du lot 2 067 745 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, désirent lotir en 2 lots et devenir propriétaire unique de chaque lot;

Considérant que le Règlement de zonage no 437 de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot autorise, en zone agricole, les habitations unifamiliales isolées et l'usage résidentiel qu'aux parties de lots situées à moins de 60 mètres de l'emprise d'un chemin public où les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont déjà autorisés par un règlement municipal avant l'entrée en vigueur de la *LPTAA*;

Considérant que la demande ne vise pas une utilisation à des fins autres qu'agricoles sur les parties de lots situées à l'extérieur de la superficie de 5 000 m<sup>2</sup> pouvant être reconnue en lien avec l'invocation du droit de l'article 103 de la *LPTAA*;

Considérant qu'une autorisation est nécessaire étant donné qu'il s'agit d'un lotissement et aliénation.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que la Ville recommande le lotissement et l'aliénation du lot 2 067 742 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, en 2 lots distincts.

ADOPTÉE

**2014-11-313 OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN AUX INSCRIPTIONS – GYMINI – 2013-2014**

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse au Club de gymnastique **Gymini de Vaudreuil** une aide financière au montant de **8 680 \$** pour le soutien aux inscriptions des résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (248 inscriptions à 35 \$).

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2014-11-314 DISPOSITION TRACTEUR JOHN DEERE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES**

Considérant que le tracteur John Deere des Services communautaires a été remplacé suivant la résolution 2014-09-250.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement que la Ville vende de gré à gré le tracteur John Deere hors d'usage, d'autoriser monsieur Éric Duchesneau, responsable des plateaux et des programmes à en disposer, aux meilleures conditions possibles et signer tous documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

**2014-11-315 RÉSILIATION APPEL D'OFFRES GT2014-02 POUR LE CHARGEMENT, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES CONTENUES DANS DES SACS DE DÉSHYDRATATION PASSIVE**

Considérant que la Ville a octroyé dans le cadre de l'appel d'offres GT2014-02 pour le chargement, transport et disposition des boues contenues dans des sacs de déshydratation passive, le contrat à Biogénie, plus bas soumissionnaire conforme, lors de la séance tenue le 10 juin 2014, résolution numéro 2014-06-187;

Considérant qu'il y a lieu de résilier le contrat conformément à l'article 23 du cahier des charges générales dudit appel d'offres.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que la Ville résilie le contrat faisant suite à l'appel d'offres GT2014-02 pour le chargement, transport et disposition des boues contenues dans des sacs de déshydratation passive accordée par la résolution 2014-06-187 conformément à l'article 23 du cahier des charges générales dudit appel d'offres.

Que la directrice générale soit autorisée à négocier et signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution et que toute dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-414-00-440.

ADOPTÉE

**2014-11-316 DEMANDE D'APPUI – INSTALLATION DE PANNEAUX – TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Cet item est retiré.

**2014-11-317 PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2015 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot présente une demande d'aide financière en vertu du Programme Emploi d'été Canada 2015;

Que la trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tous les autres documents à cette fin;

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot s'engage à déboursier les coûts afférents à ce programme à même le budget d'opération et imputés au poste budgétaire concerné.

ADOPTÉE

**2014-11-318 SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE NOS 2014-13, 2014-14 ET 2014-15 AVEC LE SYNDICAT (CSN)**

Considérant que les demandes ont fait l'objet de discussions avec le syndicat.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement :

Qu'un projet pilote de cinq mois soit mis en place afin de modifier l'horaire du journalier général aux services communautaires les samedis seulement du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 4 avril 2015. Après cette date la décision sera prise pour le maintien ou non de l'horaire du samedi du 1<sup>er</sup> novembre au 29 mars de chaque année. Le choix de la date de début et de fin de l'horaire sera à confirmer avec la directrice des services communautaires;

Que soit modifiée la description du poste de journalier général aux travaux publics et services communautaires à journalier général aux services communautaires seulement;

Que l'horaire du jardiner et de l'aide-jardinier soit modifié afin de permettre de varier les dates de début et de fin de travail pour s'assurer qu'il y ait 2 employés dans le département lorsque les travaux le nécessitent. Pour l'année 2014, le jardiner terminera le 21 novembre et l'aide-jardinier, le 14 novembre. Pour les années subséquentes, les dates de début et de fin seront déterminées lors de l'affichage du poste;

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente numéro 2014-13, 2014-14 et 2014-15.

ADOPTÉE

2014-11-319

**DEMANDE À VILLE DE L'ÎLE-PERROT DE PRENDRE LES EAUX USÉES DU PROJET DOMICILIAIRE PROJETÉ SUR LE LOT 5 494 380**

Considérant que le Plateau Notre-Dame est desservi, quant à ses eaux usées par Ville de L'Île-Perrot;

Considérant qu'Ecocodev désire développer un projet domiciliaire en 3 phases;

Considérant que la Ville doit obtenir de Ville de L'Île-Perrot un engagement à prendre les eaux usées de ce projet domiciliaire.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu unanimement que la Ville demande à la Ville de L'Île-Perrot de s'engager à prendre les eaux usées du projet domiciliaire projeté sur le lot 5 494 380 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, selon le phasage suivant :

- Première phase du projet (38 unités) : Printemps 2015
- Deuxième phase du projet (34 unités) : Automne 2015
- Troisième phase du projet (44 unités) : Printemps 2016

	<b>Qmoy (m<sup>3</sup>/d)</b>	<b>Qmax (m<sup>3</sup>/h)</b>	<b>DBO5 (kg/d)</b>	<b>MES (kg/d)</b>	<b>NTK (kg/d)</b>	<b>Ptot (kg/d)</b>
Phase 1	66.61	10.14	9.20	11.04	1.84	0.37
Phase 2	58.74	8.91	8.08	9.69	1.62	0.32
Phase 3	67.94	10.35	9.40	11.28	1.88	0.38
Total	193.29	29.40	26.68	32.01	5.34	1.07

ADOPTÉE

2014-11-320

**DEMANDE D'APPUI – INSTALLATION DE PANNEAUX – TERRITOIRE DE L'ÎLE PERROT**

Considérant que dans les dernières années les villes situées sur l'île Perrot ont demandé au ministère des Transports du Québec que soient réinstallés sur l'autoroute 40, des panneaux de signalisation de destination ou des panneaux de supersignalisation visant à indiquer aux usagers de l'autoroute les directions vers les municipalités de l'île Perrot;

Considérant que l'île Perrot comporte un bassin de plus de 38 000 citoyens et que de nombreuses activités commerciales se tiennent sur ce territoire;

Considérant que les demandes adressées au MTQ sont demeurées sans réponse.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu unanimement que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot réitère sa demande auprès du Ministère des Transports du Québec à l'effet que soient réinstallés sur l'autoroute 40, des panneaux de signalisation de destination ou des panneaux de supersignalisation visant à indiquer aux usagers de l'autoroute les directions vers les municipalités de l'île Perrot.

Que copie de la présente résolution soit acheminée à Monsieur Robert Poëti, ministre des transports, à la Direction Ouest-de-la-Montérégie et à la Direction de l'île de Montréal de ce ministère, à Madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à chacune des villes de l'île Perrot.

ADOPTÉE

2014-11-321 **DEMANDE AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – SOUTENIR LES PROCÉDURES DANS LA 60<sup>E</sup> AVENUE**

Considérant que le MDDELCC a obtenu un jugement le 26 septembre 2012 contre le propriétaire du parc de maisons mobiles de la 60<sup>e</sup> Avenue relativement au système collectif de traitement des eaux usées;

Considérant que depuis le jugement, aucune action n'a été posée par le propriétaire et le MDDELCC.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu unanimement que la Ville demande au MDDELCC de soutenir les procédures intentées contre le propriétaire du système collectif de traitement des eaux usées implanté dans le parc de maisons mobiles de la 60<sup>e</sup> Avenue étant leur dossier 7330-16-01-0910801.

ADOPTÉE

2014-11-322 **JUBILÉ D'OR DE L'ABBÉ RICHARD WALLOT – ACHAT DE BILLETS**

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement d'acheter 2 billets pour le Jubilé d'Or de l'abbé Richard Wallot, qui se tiendra le dimanche 14 décembre 2014 à l'église Sainte-Rose-de-Lima, au coût total de **100 \$**, payable à la Fabrique Ste-Jeanne-de-Chantal et d'autoriser 2 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

**2014-11-323 CHANGEMENT DE NOM DE LA RUE D'HONT**

Considérant que l'installation d'infrastructures municipales devrait débuter bientôt sur la rue D'Hont;

Considérant que certains propriétaires demandent la modification du nom de la rue D'Hont;

Considérant que la plupart des rues de ce secteur portent un nom d'artiste;

Considérant qu'il est souhaitable d'harmoniser les noms de rues de ce secteur, et que la rue D'Hont soit désigné sous le nom de DENISE-PELLETIER.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement de renommer la rue d'Hont pour **DENISE-PELLETIER**.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2014-11-324 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement de lever la séance à 20 h.

ADOPTÉE

---

Danie Deschênes  
Mairesse

---

M<sup>e</sup> Jeanne Briand  
Greffière

/vc

\*\*\*\*\*